

l'essentiel

FÉVRIER 2024 - N° 288

Restez en contact avec nous :
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
f Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes



Bloc-Notes

MAIRIE

☎ 04 76 52 24 29
385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Accueil physique :

Lundi : 13h-19h / Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h

Mercredi : 8h-17h

Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h-17h, mercredi 8h-12h

Permanence du service urbanisme

Sur rendez-vous : lundi de 17h à 19h

Accueil téléphonique : lundi de 15h à 17h, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h

Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

Bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre

☎ 04 76 77 95 04 ✉ bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : Mardi : 16h - 18h

Mercredi : 10h30-12h et 17h - 19h

Vendredi : 16h - 18h / Samedi : 10h30 - 12h

Pendant les vacances scolaires :

uniquement les mercredis de 16h à 19h.

Service Enfance Jeunesse ☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Ecoles : maternelle ☎ 04 76 52 17 26

élémentaire ☎ 04 76 52 31 50

Structure multi-accueil intercommunale

« Les Coccinelles » ☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

Relais Petite Enfance

« Les Grésimômes » ☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations

🌐 www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresi-momes.html

Prochaine publication :

ESSENTIEL DE MARS

Parution : fin février

Articles à soumettre avant le 2 février

à ✉ michele.flamand@wanadoo.fr

ou à déposer en mairie.

Agenda de février

Ces dates sont annoncées sous réserve de modifications.

- **Vendredi 2 février** : permanence du CCAS → page 2
- **Samedi 10 février** : assemblée générale de l'association communale de pêche → page 6
- **Samedi 10 février** : thé dansant organisé par la Rose des Temps → page 6
- **Lundi 12 février** : Ciné séniors lundi, séance de cinéma à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot. Départ de la navette gratuite à 14h45 à la Caserne. Inscription auprès du CCAS de St Nazaire 04 76 52 24 29 au plus tard jeudi 8 février.
- **Vendredi 16 février** : permanence du CCAS → page 2
- **Samedi 24 février** : après-midi jeux organisé par l'association Balades et Découverte → page 7
- **Dimanche 25 février** : trail du Grésivaudan page → page 6.

Notez-le

■ RECENSEMENT CITOYEN 2024

Le recensement citoyen est obligatoire pour tout(e) jeune Français(e) âgé(e) de 16 ans. Le jeune doit faire la démarche lui-même. Les personnes nées en France doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de leur anniversaire. Cela signifie que les personnes nées en janvier 2008 doivent se faire recenser entre le jour de leur anniversaire et le 31 mars 2024. Un jeune devenu Français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française. Cette démarche peut être effectuée en mairie ou en ligne sur le site 🌐 www.service-public.fr

■ BASSINS

Il a été constaté que des personnes utilisaient les bassins de la commune pour nettoyer des outils et autorisent leurs chiens s'y baigner.

Nous rappelons que ces pratiques sont formellement interdites.

■ DEPÔT D'ENCOMBRANTS

Les Points d'Apport Volontaires (PAV) sont destinés à collecter les déchets prévus à cet effet à savoir ordures ménagères, papiers, cartons, emballages et verres à certains emplacements. **Il est INTERDIT d'y déposer vos encombrants.** Ceux-ci doivent être apportés en déchetterie. Pour rappel les déchetteries les plus proches sont :

- à St Ismier, chemin du Vergibillon (voie en S)
- à Crolles, 47 rue des frères Montgolfier (derrière Casino).

Elles sont ouvertes 7 jours sur 7 de 8h30 à 17h45 sauf jours fériés.

Renseignements : 🌐 www.le-gresivaudan.fr/6-dechets.htm

■ CCAS - Ouverture d'une permanence CCAS

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux de la commune, l'enquête réalisée au cours du mois de septembre a notamment fait ressortir une forte demande d'information sur les aides, services et dispositifs d'accompagnement existants dans le domaine social.

Pour essayer de répondre à ce besoin, la mairie a décidé de mettre en place une **permanence CCAS deux fois par mois, le vendredi de 10h à 12h** (hors périodes de vacances scolaires). Les personnes désirant être reçues devront au préalable prendre rendez-vous auprès de la mairie.

Les premières permanences se tiendront en mairie aux dates suivantes (de 10h à 12h) :

- vendredis 2 et 16 février
- vendredis 15 et 29 mars
- vendredi 12 avril

Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la mairie ☎ 04 76 52 24 29

✉ etatcivil-associations@mairie-sne.fr

■ Mini compte-rendu du 19 décembre 2023

1. Sollicitation d'une subvention de 55 783,64 € à la Région pour le développement de la phase 2 du réseau de vidéo protection

2. Sollicitation d'une subvention de 20 000 € au Département de l'Isère pour le développement de la phase 2 du réseau de vidéo protection

3. Mise en place de la fongibilité des crédits dans le cadre du passage à la norme budgétaire et comptable M57 – exercice 2024

4. Cimetière du Bourg - modification des tarifs applicables à compter du 01/01/2024

- Concessions :
 - Concession simple 30 ans : 250 € (pas de changement)
 - Concession double 30 ans : 500 € (pas de changement)
 - Suppression des tarifs pour les concessions de 50 ans
- Case de columbarium (durée 30 ans) : 500 € (ancien tarif : 850 €)

■ Population légale de la commune

L'INSEE nous indique que la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 20264 sur la commune de St Nazaire est la suivante :

- population municipale ⁽¹⁾ :
2 995 habitants (+17)
- population comptée à part ⁽²⁾ :
86 habitants (-1)
- population totale ⁽³⁾ :
3 081 habitants (+16)

⁽¹⁾ La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement

dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

⁽²⁾ La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, la communauté faisant partie de la liste suivante :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
- communautés religieuses ;
- casernes ou établissements militaires.

- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

⁽³⁾ La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.
Plus d'information sur 🌐 www.insee.fr

Le cinéclub des enfants continue !

CINÉ LES EYMES JUNIORS

Le projet cinéclub des enfants, voté par le Conseil Municipal des Enfants en 2023 et mis en œuvre par la mairie ayant reçu un franc succès l'année dernière (retour vers le futur et la guerre des boutons), est reconduit en 2024. La projection d'Alvin et les chipmunks, diffusée vendredi 22 décembre à la salle CARTIER-MILLON juste après la sortie des classes, a également rassemblé un public nombreux. Ce sont environ 80 personnes, enfants et parents qui ont pu rire aux facéties des petits écureuils espiègles et chanteurs ! Nous rappelons que les enfants doivent se rendre seuls avec leur autorisation signée ou accompagnés de leurs parents à la séance en salle CARTIER-MILLON.

Ni les enseignantes, ni les animateurs du pôle enfance jeunesse ne sont concernés par cette animation gratuite !

La prochaine séance sera programmée prochainement.

Gestion de la forêt communale par l'ONF avec le programme de financement sylv'acctes du département

Depuis plusieurs années dans le cadre de l'adaptation des forêts face au changement climatique, un programme de plantation nous est proposé en enrichissement feuillu à partir d'essences fruitières forestières : 200 arbres feuillus (80 alisiers torminaux, 30 pommiers sauvages, 40 cormiers et 50 micocouliers).

Ces programmes de plantation sont financés avec l'aide de SYLV'ACCTES et du département de l'ISERE dans le cadre du programme 1 arbre / 1 habitant.

Dans un contexte de changement climatique et de dépérissements des forêts nous devons envisager dès à présent les décisions à prendre pour le long terme (80 à 120 ans) pour la gestion des forêts.

C'est pourquoi le choix des essences qui composeront les peuplements de demain doit prendre en compte les essences locales mais aussi d'autres essences susceptibles de s'adapter aux conditions écologiques (climat, sol, alimentation en eau...).

L'évolution du climat impose de se servir de nos connaissances du passé mais aussi de celles d'aujourd'hui (stations expérimentales, instituts de recherche, outils de simulation ...) pour améliorer et accélérer l'adaptabilité



des forêts face au changement climatique en expérimentant des essences qui pourraient venir enrichir la liste des essences qui composent nos forêts régénérées naturellement. La plantation est un outil à notre disposition qui nous permet de diversifier la composition de nos peuplements en introduisant des essences forestières fruitières synonyme d'amélioration de la biodiversité (conservation naturalité, faune) mais aussi d'autres finalités (amélioration de la ressource en bois production, accueil du public). C'est pourquoi l'ONF a proposé d'intervenir dans nos parcelles et en choisissant comme itinéraire sylvicole de l'enrichissement feuillu en plantation, dans des peuplements appauvris par des coupes d'affouages et où les arbres en place ne régissaient plus ni en termes de renouvellement ni en termes de croissance.

Ces travaux doivent s'accompagner d'un travail lourd en termes de débroussaillage puisque le recru morts bois essentiellement est très dense et d'un travail du sol important (scarificateur à dents sur mini pelle) pour la mise en place des plants dans de bonnes conditions de reprise (potets travaillés) d'autre part les plants bénéficient d'une protection individuelle contre le gibier.

Energie - Réunion publique sur les ZAEnR et appel à compétences

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (loi APER) fait de la planification territoriale une disposition majeure et prévoit que les communes doivent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAEnR) propices à l'implantation des énergies renouvelables.

Dans ces zones, les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables verront leurs démarches d'implantation facilitées. Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le so-

laire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie, le biogaz, etc. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAEnR. A l'inverse, les zones ainsi définies ne verront pas forcément le développement de projets de production d'énergies renouvelables. La loi prévoit que ces ZAEnR doivent être approuvées par une délibération du conseil municipal, après concertation des habitants. C'est dans cette optique que la commune organise une **réunion publique d'information et d'échanges autour de ces zones d'accélération le lundi 11 mars 2024 à 19h en salle CARTIER-MILLON.**

En amont de cette réunion publique, une réunion de travail est organisée en mairie, salle

du conseil municipal, le **lundi 4 mars 2024 à 19h**, pour discussion autour des propositions de la commune et des éventuelles contributions d'habitants ayant des connaissances et compétences sur le sujet.

Les personnes intéressées pour participer à cette réunion préparatoire du 4 mars peuvent se faire connaître auprès de la mairie, à l'adresse ✉ denis.berne.sne@gmail.com. Les personnes ayant des compétences sur le sujet et des propositions à exprimer, mais ne pouvant être présentes, peuvent également envoyer leurs contributions à cette même adresse. La commune compte beaucoup sur votre participation, s'agissant d'un sujet complexe !

Nouvelle résidence « Clos Eugène Jouclard »

Le chantier de cette résidence est maintenant terminé et les premiers habitants ont donc emménagé fin décembre dans leurs nouveaux appartements.

Il s'agit d'un petit programme de 16 logements sociaux, situé chemin du Moulin et géré par la SDH (Société Dauphinoise de l'Habitat). Il est composé de 8 T2, 6 T3 et 2 T4, ce qui représente une trentaine de personnes,

dont 9 enfants.

Le nom de la résidence « Clos Eugène Jouclard » résulte de la volonté de l'ancien propriétaire du terrain qui souhaitait rendre hommage à un ancien maire de la commune (maire de 1924 à 1929).

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants, ainsi qu'une bonne installation sur notre commune.



Réponse à l'article de M. VERDURAND sur la collecte des déchets en points de proximité paru dans le bulletin d'hiver 2023-24

Yves VERDURAND en sa qualité d'élu communal membre de la commission déchets, s'est porté volontaire et a participé à toutes les réunions de travail sur le sujet pendant lesquelles, jamais il ne s'est opposé au changement du mode de collecte. La délibération du 6 mars 2017 actant du passage en points de proximité a été votée à l'unanimité.

Les documents qui étayaient les propos de M. VERDURAND ne sont absolument pas en rapport avec la réalité de notre territoire, fort d'un retour d'expérience de 6 ans sur les points de proximité.

Voici quelques chiffres « avant-après » qui viennent consolider la volonté du Grésivaudan de poursuivre le déploiement des points de proximité :

	2016	2022
Pour 8500 hab.	2 camions 6 équipiers	1 camion 2 chauffeurs PL
Carburant	82 L / 100 km	72 L / 100 km
Accident du travail	823 jours en porte à porte	0 en point de proximité
Ratio de collecte	OM : 210 kg/hab/an Recy : 43 kg/hab/an Verre : 35 kg/hab/an	OM : 185 kg/hab/an Recy : 64 kg/hab/an Verre : 45 kg/hab/an
Résultat budgétaire	- 1 463 104 €	+ 654 464 €
Coût aidé à la tonne	OM : 275 € Recy : 389 € Verre : 71 €	OM : 220 € Recy : 218 € Verre : 81 €

- Forte diminution des coûts qui ont permis de revenir à un équilibre budgétaire grâce à la diminution de l'effectif réduit à un seul conducteur par camion et à la mise en place d'un double poste (matin et après-midi)

Par ailleurs, les consignes de tri actuelles sur la commune de Saint Nazaire les Eymes sont les emballages d'un côté et le papier de l'autre, la commune n'est pas en multi matériaux.

La consigne de tri fibreux-non fibreux a été préconisée par l'ADEME, les éco-organismes, les associations des collectivités territoriales, les fédérations de reprise de matériaux suite à un travail de fond portant sur « L'organisation de la collecte des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques dans le service public de gestion des déchets » paru en mai 2016 et

appuyé par l'industrie des papetiers et cartoniers qui ont demandé la séparation de leur gisement par rapport aux autres types d'emballages afin de ne pas en dégrader la qualité. Ces préconisations ont été reprises dans le rapport du député Bardy en septembre 2014 intitulé « France, terre d'avenir de l'industrie papetière » et dans le projet européen IMPACTPapRec regroupant 9 pays et 18 partenaires.

Si vous analysez les documents référencés par M. VERDURAND, CITEO au contraire préconise soit le multi matériaux soit le fibreux-non fibreux, ce dernier scénario a été choisi par Le Grésivaudan pour à la fois augmenter les performances de recyclage et réaliser des économies, le mélange papier-carton n'étant pas trié, il échappe ainsi à une étape coûteuse de pré-traitement.

Ces chiffres, qui font l'objet d'une publication obligatoire via notre rapport annuel déchets, tendent à prouver le contraire des allégations de M. VERDURAND à savoir :

- Forte augmentation des performances de collecte sur le tri sélectif (meilleur tri des usagers)

Christophe BORG, Vice-président en charge des déchets au Grésivaudan



Liaison inter-rives La Bâtie - Le Versoud - Mise en place d'une concertation

Un itinéraire cyclable inter-rives confortable et sécurisé pour relier le secteur de La Bâtie au Versoud.

La diversification de l'offre en moyens de mobilité s'étend dans le secteur de La Bâtie à St Ismier. En effet, la passerelle « modes doux » (piétons et cycles) a été posée dans la nuit du 10 au 11 novembre 2023 dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal.

L'objectif ? Faciliter le report des déplacements des riverains de St-Nazaire les Eymes, St-Ismier et des communes alentours, vers des formes de mobilités plus vertueuses (transports en commun, vélo, covoiturage) en articulant les différents services entre eux.



■ Liaison inter-rives La Bâtie - Le Versoud - Mise en place d'une concertation (suite)

Pour compléter cet ambitieux chantier d'amélioration de l'offre de déplacement dans le territoire du Grésivaudan, le Syndicat Mixte de Mobilité de l'Aire Grenobloise (SMMAG) a lancé en 2023 le projet de réalisation d'une piste cyclable inter-rives, reliant le secteur de la Bâtie à la Zone d'Activité « Grande île » du Versoud. Avec cette nouvelle liaison, le SMMAG entend offrir aux habitants et actifs une alternative cyclable sécurisée, notamment pour leurs trajets domicile-travail. répondre au mieux aux attentes des usagers, tout en tenant compte des différentes contraintes.

Le groupement de bureaux d'études INGEROP et RITZ Architecte a commencé à étudier, pour le compte du SMMAG, la définition d'un tracé permettant de répondre au mieux aux enjeux de

écrité et de confort de cette liaison cyclable.

Une première proposition est prête à être présentée au public dans le cadre de la concertation réglementaire, qui se déroulera entre le 8 janvier 2024 et le 18 février 2024.

Donnez votre avis !

Habitants, riverains, salariés, acteurs économiques, associations, chaque personne concernée peut réagir et donner son avis. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour permettre de contribuer à l'évolution du projet.

Des dossiers de concertation et registres d'expression sont disponibles dans les mairies des communes de St-Ismier, Le

Versoud, Villard-Bonnot et St-Nazaire les Eymes, ainsi qu'aux sièges du SMMAG (1 place André Malraux à Grenoble) et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (390, rue Henri Fabre à Crolles).

Le dossier de concertation est également accessible en ligne sur la plateforme participative du SMMAG : <https://smmag.fr/plateforme-participative/les-concertations/>, et un formulaire numérique permet de recueillir les contributions.

L'ensemble des échanges sera synthétisé dans un bilan de la concertation valorisant l'expertise d'usage des contributeurs, pour finaliser un projet qui puisse répondre au mieux aux attentes des usagers, tout en tenant compte des différentes contraintes.

■ Communauté de Communes LE GRESIVAUDAN (CCLG) Tarifs eau et assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Cet article ne traite pas des tarifs agricoles et des tarifs pour les entreprises. Ces tarifs ont été votés par le Conseil Communautaire du 18/12/2023.

L'article L2224-11 du Code général des collectivités territoriales dispose que les services d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. A ce titre, ils doivent faire l'objet de budgets annexes qui doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Ils doivent être principalement financés par les recettes provenant de l'exploitation du service.

Un des objectifs de la coopération intercommunale est d'instaurer une mutualisation des services et donc d'harmoniser le prix de l'eau pour répondre à l'obligation d'égalité de traitement des usagers devant le service public.

Il est proposé les principes de tarification suivants :

- conservation d'une facturation par tranche (pour l'eau) qui présente l'avantage d'encourager la sobriété,
- application d'une majoration liée à l'inflation de 2% pour l'eau potable pour les tranches < 15 000 m³ ; cela

représente, pour une consommation annuelle de 120 m³, une augmentation légèrement inférieure à 3 € HT sur l'eau,

- application d'une majoration liée à l'inflation de 2% pour l'assainissement ; cela représente, pour une consommation annuelle de 120 m³, une augmentation de 4,5 € HT sur l'assainissement ;

- maintien des tarifs 2023 des parts fixes eau et assainissement ;

En résumé :

	Régie				Part fixe (€HT) compteur Dn 15mm
	Tranches	Part variable (€HT) 2023	Inflation 2% - 5,8%	Part variable (€HT) 2024	
Eau	0-150 m ³	1.24	0.0248	1.2648	62.5
	151-400 m ³	1.82	0.0364	1.8564	
	401-15 000 m ³	1.96	0.0392	1.9992	
	15 001-150 000m ³	1.24	0.0719	1.3119	
	Au-delà de 150 000m ³	1.34	0.0777	1.4177	
Assainissement	m ³	1.89	0.0378	1.9278	19.3

Il faut ajouter à la facture les redevances de l'Agence de l'eau

Il est rappelé que l'Agence de l'Eau fixe les montants de plusieurs redevances. Seule la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est calculée sur la base des volumes prélevés mais est répercutée sur les volumes vendus.

	Tarif 2023 en € HT/m ³	2024 en € HT/m ³
Pollution domestique	0,2800	0,2900
Modernisation des réseaux	0,1600	0,1600
Prélèvement sur la ressource en eau	0,0800	0,0700

■ Assemblée générale de l'association communale de pêche « La Baisse de Miribelles »



Date : samedi 10 février

Lieu : Parking du site de Miribelles

Nous vous informons de la tenue de notre assemblée générale en extérieur comme l'année dernière. Le samedi 10 février 2024, notre bureau tiendra une permanence sur le parking du site de Miribelles.

De 9h à 11h30, vous pouvez passer nous voir, pour découvrir notre association et bien sûr y adhérer si vous le souhaitez.

Les sociétaires actuels recevront courant janvier 2024 par mail, le rapport moral, les comptes annuels 2023 et l'ordre du jour de notre AG. Ils auront trois semaines pour poser les questions et faire les remarques qu'ils jugent utiles.

Lors de notre permanence le samedi 10 février 2024, les adhérents auront à donner quitus sur le rapport moral. Entériner les comptes et décisions suite à la consultation et à renouveler leurs cartes annuelles de sociétaire.

Nous comptons sur la présence de tous, la délivrance des cartes après cette assemblée pourra être plus difficile.

Nous invitons cordialement les habitants (anciens ou nouveaux) de St Nazaire qui seraient intéressés par cette activité ou seulement curieux à assister à cette permanence qui sera l'occasion de faire connaissance et de retirer leur carte de sociétaire s'ils le désirent.

Rendez-vous le Samedi 10 février 2024 de 9h à 11h30.

Nous vous accueillerons sous une tente de réception et vous ferons partager la convivialité de nos adhérents autour d'un café ou d'un vin chaud accompagné de mignardises et tourtons.

Venez donc profiter du cadre, de la tranquillité et des plaisirs de la pêche, réservée aux habitants de la commune. Pour une somme annuelle modique sur les étangs communaux de « la Baisse de Miribelles » (situés entre le pied de la colline et l'autoroute).



Les étangs sont principalement peuplés de gardons, tanches, ablettes, carpes (dont de très grosses), truites, perches, brochets, sandres ...

Le prix annuel de cotisation est de 40 € (+10 € pour les nouveaux inscrits), pour les jeunes ayant de 12 à 17 ans le montant de la cotisation est fixé à 15 €. La cotisation est gratuite pour les jeunes de moins de 12 ans qui doivent néanmoins se faire délivrer une carte de sociétaire. Une photo d'identité et un justificatif de domicile sur la commune (facture téléphone, électricité etc..) sont nécessaires pour toute nouvelle inscription.

Le Président : Jean-Marie D'URSO

Renseignements complémentaires et/ou nouvelle inscription auprès des membres du bureau :

JM D'URSO président	435 ch du Piat	☎ 06 70 80 63 22
JP SILVE- vice- président/R,Garde	20 ch du Lavors	☎ 04 76 52 29 25
M BETTOGLIA Quentin	69 ch du Pied de Bois	☎ 04 76 77 02 42
D TRUPIA Trésorier	35 ch de Baratière	☎ 04 76 52 08 95
J. CASABELLA- secrétaire	241 ch du Cerf	☎ 04 76 52 16 06
J-R MARLIER Administrateur	61Ch du Briche Le Mitolet	☎ 04 76 52 16 55
O. GUILLOT Administrateur	A3 Ch du Moulin	☎ 04 76 52 74 97
M. FEDORKO Administrateur	ZA Pré Figaroud	☎ 06 09 40 41 40

■ Thé dansant - La Rose des Temps



Date : samedi 10 février - 14h30 à 18h

Lieu : salle CARTIER-MILLON

L'association La Rose des Temps vous convie à un thé dansant en salle CARTIER-MILLON au rythme de l'orchestre « Alain Robert ».

Participation : 12 € avec un café et une pâtisserie – Règlement à l'entrée de la salle

Réservation : ☎ 06 18 08 83 25 / ☎ 06 19 31 37 74

■ 3^{ème} édition du trail du Grésivaudan



Date : dimanche 25 février

Lieu : Crolles - Grenoble

La course (de 30km et 1600d+/-) partira de Crolles puis traversera 7 communes de la vallée par les coteaux dont St Nazaire les Eymes, avant d'arriver sur Grenoble (Place St Laurent).

La course peut se faire seul ou en relais à 2 ou 3. Il est proposé aussi un format plus soft de 5km pour coureurs et marcheurs.

La 1^{ère} édition a rassemblé 450 participants, la 2^{ème} 550 avec un plateau d'athlètes internationaux, et cette 3^{ème} édition s'annonce déjà grandiose.

Plus d'infos sur www.alpha-sport-event.fr

La vie des associations

■ Spectacle Les dames de la Halle



Date : dimanche 11 février à 17h
Lieu : Agora de St Ismier

Le chœur A Cœur Joie ARIOSO, association St Nazairoise, offrira au public un unique spectacle consacré à une œuvre peu connue de Jacques OFFENBACH : Les dames de la Halle.

Nous sommes aux Halles de Paris sous Louis XV et partageons les états d'âme et déboires de protagonistes au caractère bien trempé.

Harangues de marchandes, histoires de cœur, jalousie, crêpage de chignons, mémorable accident, énigme d'une filiation, retrouvailles...

Venez partager les aventures rocambolesques vécues par les protagonistes des Dames de la Halle, dans une opérette drôle et enlevée !

Tarif prévente: 18 €, tarif à l'entrée: 22 €

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Billetterie en ligne: www.helloasso.com/associations/chorale-a-coeur-joie-arioso/evenements/mesdames-de-la-halle-de-jacques-offenbach

Des places peuvent être retirées aussi auprès de Brigitte DEBATS

06 61 49 40 81

■ Association AMG

AMG est une association de solidarité Loi 1901 créée en avril 2016 par de nombreux habitants du Grésivaudan. Elle est fondée sur des valeurs de solidarité, de respect et de laïcité et compte aujourd'hui plus de 200 adhérents.

AMG organise l'accueil de migrants isolés ou en famille, en lien avec toutes les bonnes volontés institutionnelles ou privées et en collaboration avec les associations compétentes dans l'accueil des migrants sur le territoire grenoblois.

Depuis sa création, AMG a hébergé et accompagné plus d'une centaine de personnes isolées ou en famille, originaires de pays variés.

En 2022, plus de 13 600 nuitées ont été assurées et une quarantaine de personnes sont actuellement hébergées. De plus, l'association aide financièrement pour leurs besoins vitaux, régulièrement ou ponctuellement, des personnes en situations précaires.

AMG est organisée en collectifs de bénévoles, accompagnant tout particulièrement les personnes accueillies dans leur commune et assurant le lien avec les institutions locales, principalement les mairies.

Le collectif de Saint-Nazaire-les-Eymes regroupe actuellement une dizaine de personnes. En 2020, la commune de Saint-Nazaire les Eymes a mis à disposition de l'association AMG deux maisons mitoyennes à côté de l'école afin de per-

mettre l'hébergement de personnes migrantes sans abri. Ces maisons sont d'anciens logements pour enseignants, en attente de définition de leur utilisation future. Depuis cette mise à disposition, une dizaine de personnes célibataires et deux familles se sont succédées, originaires de Guinée, Nigéria, Afghanistan, Ukraine.

Certains poursuivent leur parcours dans d'autres cadres, selon l'avancement de leur situation administrative (en attente pour la plupart de la réponse à leur demande d'asile) et les possibilités de stage, formation, travail (selon l'obtention de leurs papiers).

Actuellement trois jeunes Guinéens occupent l'une des deux maisons. Ils sont tous trois bénévoles dans des associations humanitaires grenobloises. Afin d'être mieux associés à la vie de notre commune, ils peuvent répondre à des demandes d'aide au bricolage ou jardinage chez des particuliers ou dans des associations.

Depuis la rentrée scolaire et après des travaux de rénovation, une famille Congolaise, une maman veuve et ses cinq enfants occupent l'autre maison. Les deux filles fréquentent l'école du village, avec le soutien significatif de la commune pour l'accès aux services de cantine et du périscolaire et les trois garçons sont scolarisés à Grenoble.

S'il vous arrive un jour de les croiser sur votre chemin... « il n'y a pas d'étrangers sur cette terre » (La CIMADE).

L'action de AMG repose sur le travail des bénévoles et sur le soutien financier de ses adhérents et sympathisants. Vous pouvez y participer en soutenant l'association (adhésion, dons) et plus localement en rejoignant le collectif Saint-Nazairois migrantsgresivaudan@gmail.com

migrants-gresivaudan.fr

Référente Collectif Saint-Nazaire-les-Eymes : Bénédicte FAGES 06 79 39 27 71 b.fages@orange.fr

■ Après-midi jeux - Association Balades et Découvertes



Date : samedi 24 février à 14h30
Lieu : Caserne - salle Belledonne

L'association Balades et découvertes vous convie à un après-midi « Jeux de sociétés » (cartes, scrabble, etc ...) et de jeux de réflexion.

Ouvert à tous les adultes, adhérents et extérieurs.

La convivialité et la bonne humeur sont de mise. Dégustation de pâtisseries maison apportées par les participants, l'association offrant les boissons.

Offre d'emploi

La commune de Saint-Nazaire les Eymes recrute sa/son agent d'entretien

Descriptif du poste :

Dans le cadre d'une vacance de poste, la commune de St-Nazaire les Eymes recrute sa/son agent d'entretien à compter du 1^{er} juillet 2024.

La personne recrutée sera en charge de la mise en propreté des locaux de la commune : mairie, bibliothèque, ensemble des salles communales, pôle Enfance/Jeunesse, abri des Ecoutoux, services techniques. Plus précisément, vous aurez pour mission de :

- Procéder à l'entretien courant des bâtiments communaux en fonction de leur fréquentation hebdomadaire (hors écoles) : effectuer toutes les interventions utiles pour assurer la propreté des locaux (balayer et nettoyer les sols et les sanitaires, enlever les poubelles, laver les vitres...) et assurer un nettoyage approfondi des locaux à chaque période de vacances scolaires,
- Gérer les produits d'entretien : réceptionner, vérifier et stocker les commandes de produits d'entretien, distribuer les produits d'entretien et les consommables dans les écoles en fonction des besoins exprimés et selon le protocole de gestion des produits établi,

- Veiller au bon fonctionnement du matériel utilisé : en cas de panne, contacter les SAV dans les meilleurs délais.

Profil recherché :

- Savoir-être :
 - Sens du service public, du relationnel et de l'écoute,
 - Organisation, rigueur et réactivité
 - Esprit d'initiative et d'anticipation
 - Discrétion professionnelle
 - Capacité à rendre compte et faire remonter les difficultés à sa hiérarchie
- Savoirs et savoir-faire :
 - Techniques de nettoyage
 - Modalités d'entretien des bâtiments communaux
 - Gestion et usage des produits d'entretien (comprendre et appliquer les notices/protocoles d'entretien et fiches techniques des produits
 - Adapter l'organisation de son travail en fonction des exigences de l'activité
 - Maniement d'auto laveuse et de monobrosse...

Diplôme de CAP/ BEP dans le domaine de l'entretien.

Expérience similaire d'au moins deux ans dans une collectivité comparable ou plus grande, ou dans le secteur privé.

Catégorie : C

Grade : Adjoint(e) technique territorial(e)

Temps de travail : complet

Durée hebdomadaire : 35h0

- Du lundi au vendredi : de 6h à 12h
- Le samedi : de 7h à 12h

Recrutement par voie statutaire

Rémunération : statutaire + RIFSEEP

Avantages du poste :

- participation employeur à la complémentaire santé
- participation employeur à la prévoyance
- commune adhérente au COS 38
- amicale du personnel
- possibilité de commander le repas du midi auprès du traiteur de la cantine au tarif de 3
- prime de 13^{ème} mois à partir d'un an d'ancienneté

Pour candidater :

Envoyer **Lettre de motivation et CV** avant le **31 mai 2024** auprès de la mairie ou ✉ responsable-rh@mairie-sne.fr
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au service Ressources humaines ☎ 04 76 52 99 47

Click & collect

Le nouveau restaurant marocain Tigmi, situé à Grenoble au 3 rue Brocherie, vous propose désormais le click & collect à Saint-Nazaire les Eymes et à Crolles.

Ouvert il y a 6 mois par Kacem Soussi, 26 ans et enfant du village, il vous propose des spécialités du Maroc faites maison, uniquement à partir de produits frais ; le tout dans un cadre chaleureux à la décoration soignée et à des prix tout à fait raisonnables.

Son parcours atypique - Sciences Po Grenoble, l'Ecole Militaire de Saint-Cyr - lui a laissé le temps de mûrir cette idée, de donner du sens à son projet. Après s'être formé en restauration, il est retourné dans sa ville natale avec l'ambition de régaler tous

les Grenoblois ; et désormais tous les habitants du Grésivaudan également !

Conscient de l'offre inexistante en restauration marocaine dans le Grésivaudan, Kacem vous propose de passer commande sur son site internet jusqu'à 14h le jour même, puis d'aller chercher votre commande les mercredis et vendredis entre 16h et 19h chez des commerçants partenaires : le primeur Les Belles Saisons à Saint-Nazaire et le caviste l'Echanson à Crolles.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de Tigmi, onglet Grésivaudan : 🌐 www.tigmi.fr/gresivaudan

PHARMACIES DE GARDE Février 2024

Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :

Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Ve 2 Pharmacie de BERNIN ☎ 04 76 08 03 19
Lu 5 PHARMACIE de l'ORCHIDÉE - LANCEY ☎ 04 76 71 43 36
Ve 9 PHARMACIE CENTRALE - DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 46
Lu 12 PHARMACIE de LA DENT de CROLLES
CROLLES ☎ 04 76 08 92 81

Ve 16 des CHARMETTES - DOMENE ☎ 04 76 77 44 59
Lu 19 FONTAINE AMELIE - ST-ISMIER ☎ 04 76 52 28 62
Ve 23 PHARMACIE de CHAMP ☎ 04 76 71 40 75
Lu 26 PHARMACIE PLEMER - ST-NAZAIRE LES EYMES
☎ 04 76 52 20 17

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : 🌐 WWW.SERVICEGARDES.FR